



Fiche d'informations

Conférence de presse annuelle du Surveillant des prix

Date 25.02.2011

I. Thèmes principaux 2011: santé et social

SwissDRG- Contrat tarifaire pour la rémunération des prestations hospitalières en soins somatiques aigus 2012	<i>Dès 2012 tous les hôpitaux de soins aigus (à l'exception de la psychiatrie) devront facturer leurs prestations stationnaires sur la base d'une structure tarifaire unifiée (Swiss Diagnosis Related Groups SwissDRG). Durant l'année 2011, les partenaires tarifaires soumettront la version d'introduction de la structure tarifaire au Conseil fédéral. Le Surveillant des prix analysera cette version et transmettra une recommandation au Conseil fédéral. Le nouveau modèle tarifaire devra être correct du point de vue de l'économie d'entreprise. Il ne devra, en lui-même, pas générer d'augmentation des coûts à la charge de l'assurance maladie sociale.</i>
Taxes hospitalières	<i>En 2011, le Surveillant des prix analyse pour la première fois les forfaits par cas normés („baserates“) pour les prestations stationnaires des hôpitaux négociés entre les partenaires tarifaires et transmettra ses recommandations aux gouvernements cantonaux. Les gouvernements cantonaux approuvent de tels tarifs LAMal ou les fixent en cas de désaccord. Notre analyse portera avant tout sur les points suivants : respect des règles de financement des hôpitaux (plus particulièrement en ce qui concerne les coûts d'investissement et les prestations d'intérêt général), benchmarking du niveau des « baserates » ainsi que respect de la nécessité obligatoire de prouver la qualité des soins.</i>
Modèle de taxes hospitalières AA/AI/AM	<i>Dans le contexte de l'introduction des tarifs SwissDRG, le modèle tarifaire de facturation des prestations hospitalières stationnaire à la charge des assurances accidents, invalidité et militaire (assurances sociales fédérales), sera également soumis à une révision complète. Le Surveillant des prix rédigera, en cas de besoin, une prise de position avec recommandations.</i>
Tarifs des médecins / Tarmed	<i>Le Surveillant des prix analyse les valeurs du point Tarmed cantonales pour la rémunération des prestations médicales dans les cabinets et les prestations hospitalières ambulatoires et édicte régulièrement des recommandations tarifaires. Le Surveillant des prix s'engage également pour une révision rapide, respectivement un déblocage des négociations tarifaires. Le contrôle fédéral des finances a proposé, dans son rapport d'évaluation du Tarmed de novembre 2010, de donner plus de compétence au Surveillant des prix en la matière.</i>
Nouveau financement des homes	<i>Le nouveau financement des homes est entré en vigueur début 2011. Les résidents de homes ne doivent participer qu'à raison de Fr. 21,60 maximum par jour aux coûts des soins. Le Surveillant des prix va suivre de manière critique la mise en place des nouvelles règles de financement des homes et promouvoir l'application correcte de la nouvelle loi dans les cantons. Cela concerne avant tout la délimitation entre coûts des soins et frais d'encadrement (cf. à ce sujet le chapitre 6 du rapport annuel 2010).</i>



Appareils auditifs	<i>Le Surveillant des prix publiera dans le courant de l'année 2011 une comparaison des prix des appareils auditifs entre la Suisse et l'étranger.</i>
Marge de distribution des médicaments	<i>Le Surveillant des prix a analysé, en 2010, les marges de distribution des préparations de la liste des spécialités. Il a constaté que, pour des raisons d'économie d'entreprise (en raison de l'actualisation des paramètres du modèle tarifaire) elles devraient être abaissées de manière conséquente, pour tous les canaux de distribution. Cela permettrait de réaliser des économies de l'ordre de 370 millions de francs par an. Le Surveillant des prix a recommandé à l'office fédéral de la santé publique de réaliser ce potentiel d'économies aussi vite que possible, à l'avantage des assurés. (Cf. à ce sujet les informations supplémentaires contenues dans le rapport annuel 2010).</i>
Médicaments pour animaux	<i>Le Surveillant des prix analyse, en 2011, les prix de certains médicaments pour les animaux.</i>
Comparaison des tarifs des ambulances	<i>Actuellement il règne un grand désordre dans le domaine des tarifs des ambulances qui sont imputés partiellement à la charge de l'assurance maladie sociale et totalement à la charge de l'assurance accidents. Le Surveillant des prix veut, en 2011, effectuer une comparaison intercantonale des tarifs pour créer plus de transparence. L'analyse servira également de base pour des recommandations du Surveillant des prix.</i>
Liste des moyens et appareils (LiMA)	<i>La LiMA règle, en fixant les remboursements maximaux, les participations des assureurs maladie aux moyens et appareils utilisés en particulier à la maison. Par exemple, les appareils de respiration, les pansements ou les bandelettes de test pour détermination et indication de la glycémie. Le Surveillant des prix analyse actuellement la LiMA dans le but de soumettre à l'OFSP une recommandation à ce sujet.</i>
Tarifs des crèches, rapport final	<i>Le Surveillant des prix publie, en 2011, les résultats de son analyse sur les tarifs des crèches.</i>
Réformes du système de santé	<i>Le Surveillant des prix suit de manière permanente les discussions relatives aux réformes dans le domaine de la santé et se fait entendre dès que des prix ou des tarifs sont directement ou indirectement concernés. Il s'agit, par exemple de l'introduction de systèmes de soins intégrés (Managed Care) dans l'assurance maladie sociale ou de la discussion actuelle sur l'introduction d'un système de limite supérieure au remboursement axée sur les substances actives pour les médicaments dont les brevets sont échus. Cela devrait encourager la prescription de génériques et permettre des économies à l'avantage de l'assurance maladie sociale.</i>

II. Autres thèmes prioritaires

1. Infrastructures

Eau / Epuration	<i>Analyses de tarifs: Utilisation du droit de recommandation. Observation du marché (comparaison des tarifs – site internet).</i>
Déchets	<i>Analyses de tarifs; attention particulière au principe de causalité ainsi qu'au principe de couverture des coûts. Observation du marché (comparaison des tarifs – site internet). AVAG : Monitoring répercussion de la baisse des prix d'incinération.</i>
Transport public	<i>Suppléments de distance. Prix des sillons. BLS Lötschberg: Transport des voitures. Marzili-Bahn.</i>
Transport aérien	<i>Taxes aéroport Zurich. Vol Zurich-Bruxelles.</i>



Poste	<i>Analyses détaillées des prix.</i>
Réseaux câblés	<i>Cas découlant du benchmark.</i>
Télécommunication	<i>Obligation de consulter lors de la fixation administrative de prix (interconnexion, raccordement d'abonnés, etc. – ComCom). ADSL – comparaison internationale des prix.</i>
Marché de l'électricité	<i>Obligation de consulter lors de la fixation administrative de prix (ElCom). Accompagnement de la révision LApEl, OApEl (WACC).</i>
Gaz	<i>Analyses de tarifs, plus particulièrement tarifs d'accès au réseau.</i>

2. Prestations de services offertes par des entreprises d'Etat ou proche de l'Etat

Affichage	<i>Affichage sur le sol public: Observation du marché / enquête préalable.</i>
Frais de dédouanement	<i>Intervention en faveur d'une augmentation de la franchise. Coûts de dédouanement DHL, Poste / Swiss Post GLS.</i>
Notaires	<i>Tarifs des notaires divers cantons (notamment NE).</i>
Protection de l'environnement	<i>Comparaison des tarifs: Contrôles de protection de l'environnement auprès des entreprises de peinture.</i>
Contrôle de combustion	<i>Comparaison des tarifs.</i>
Transferts de ressources aux pouvoirs publics	<i>Prise en considération critique lors d'analyses de tarifs d'entreprises d'approvisionnement en mains publiques.</i>
Tarifs de droits d'auteur	<i>Recommandation à la Commission arbitrale.</i>

3. Autres

Prix des cinémas	<i>Prix des cinémas à Lucerne.</i>
Valora	<i>Problématique du cours du change pour les revues. Modèle de la marge commerciale.</i>
Annonces de décès	<i>Observation du marché / Enquête préalable.</i>

III. Aspects systémiques

Accords verticaux	<i>Application de la norme (art. 5 al. 4 LCart.). Collaboration avec la ComCo.</i>
Fixation du prix des livres	<i>Accompagnement du projet de loi. Le cas échéant, reprise de contrôle du prix des livres.</i>
Lois sur les télécommunications	<i>Monitoring et accompagnement de la révision nécessaire de certains points (neutralité technologique, protection des consommateurs et de la jeunesse, accès non discriminatoire aux lignes de fibre optique).</i>
Lois sur les cartels	<i>Révision LCart.</i>
Ordonnance sur les taxes d'aéroport	<i>Prise en considération des domaines « non aviation » lors de la fixation des taxes d'aéroport.</i>
Libéralisations	<i>Accompagnement de révisions en cours, respectivement de mises en œuvre (par exemple, marché postal, marché de l'électricité).</i>
Révision LApEl	<i>Accompagnement de la révision en cours. Participation aux groupes de travail.</i>



Electricité	<i>Soutien de l'ECom dans l'élaboration de la nouvelle pratique juridique par l'utilisation du droit de recommandation, plus particulièrement en veillant à la congruence des mécanismes de régulation des prix dans d'autres secteurs (par exemple, eau, gaz).</i>
Entraves techniques au commerce	<i>Accompagnement du Monitoring du Seco relatif aux effets sur les prix notamment du principe du Cassis-de-Dijon, mais également des importations parallèles et des variations du cours du change.</i>
Télécommunications	<i>Soutien de la ComCom en veillant plus particulièrement à la congruence des mécanismes de régulation des prix dans d'autres domaines (par exemple, eau, gaz).</i>
Cours du change	<i>Problématique de la répercussion des gains de change: monitoring, plaintes des consommateurs (activité d'ombudsman).</i>